



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CENTRE VILLAGE - AVENANT N°1
DEL2026-039

Rapporteur : Michel BOUVARD

Le 31 janvier 2024, la COMMUNE DES CONTAMINES-MONJOIE et L'AMENAGEUR ont conclu un traité de concession relatif à l'aménagement du « *nouveau centre village* » dont le principe, la programmation prévisionnelle et les éléments substantiels ont été définis et arrêtés par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2022.

L'avenant a pour objet :

- De procéder à une mise à jour du coût de certains travaux conformément à ce qui avait été acté dans le Traité de Concession d'Aménagement notamment aux articles 4.2.1 et 4.2.2, et des modalités de prise en charge des coûts supplémentaires;
- De mettre en œuvre les études nécessaires à la souscription d'une Garantie Permis de Construire et d'en fixer les modalités de mise en œuvre et le cas échéant d'acter la souscription de cette garantie ;
- De modifier l'échéance de la phase 1 du contrat, compte tenu de l'existence du recours contentieux à l'encontre du permis de construire obtenu par l'AMENAGEUR ;
- De tirer les conséquences des accords des Parties sur les sujets précités dans la rédaction du Traité de Concession.

Vu la délibération 2024-001 du 11 janvier 2024 concernant l'opération d'aménagement du nouveau centre village ;

Considérant la nécessité d'actualiser le contrat de concession par la validation d'un avenant N°1 (joint en annexe)

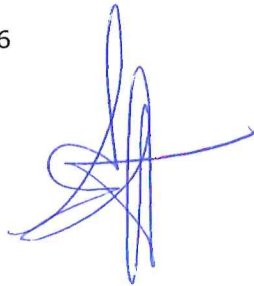
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- ARTICLE 1 : DE VALIDER l'avenant n°1 ci-joint en annexe.

- ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant n° 1 et tous documents nécessaires à la mise en application de cet avenant.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER

